



DÉLIBÉRATION n° 163/2015 du 10 décembre 2015

Modifiant la délibération n° 100/2015 du 07 juillet 2015 acceptant le principe de l'opération intitulée « Acquisition d'un (1) véhicule 4x4 équipé pour le service incendie de la commune de Huahine », approuvant le dossier technique et sollicitant le concours financier de l'Etat au titre de la DETR

En sa séance du 10 décembre 2015, convoquée par Monsieur Marcelin LISAN, Maire de la Commune, par lettre n° 9/CONV/CM/2012 du 03 décembre 2015, sous sa présidence, avec Monsieur Pitori GIBERT, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint
sous la Présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** la délibération n°100/2015 du 07 juillet 2015 acceptant le principe de l'opération intitulée « Acquisition d'un (1) véhicule 4x4 équipé pour le service incendie de la commune de Huahine », approuvant le dossier technique et sollicitant le concours financier du Fonds Intercommunal de Péréquation ;

Considérant la nouvelle offre de prix établie sur la base des critères réglementaires en vigueur en Polynésie française pour les véhicules légers tout terrain destinés aux centres de secours ;

Ouï l'exposé du Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

Article 1er : L'article 3 de la délibération n° 100/2015 du 07 juillet 2015 est modifié et remplacé comme suit :

La commune de Huahine sollicite le concours financier de l'Etat au titre de la DETR conformément au plan de financement suivant :

Montant TTC de l'opération.....	6 750 000 F CFP
Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (80 % du montant TTC)	5 400 000 F CFP
Fonds propres communaux	1 350 000 F CFP

Article 2 : Le Maire est autorisé à signer les différentes conventions d'aide financière au titre du Fonds Intercommunal de Péréquation ainsi que tout avenant subséquent.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée où besoin sera.

- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Vingt (25) membres sont présents au moment du vote :

CHEOU Ronald, CHONG Claude, FAATAUIRA Camille, FANIU Erick, GIBERT Pitoni, LISAN Marcelin, MAITERAI Richard, MALATESTTE Antonio, MOU SIN Gaéton, PAU épouse ROURA Nicole, TAAROAMEA Bruno, TAEREA Moeata, TAPAO épouse FAAHU Tatiana, TEFAATAUMARAMA Timiona Erwan, TEHAAMANA Clothilde, TEMAIANA épouse TEREMATE Tania, TEMAUU épouse MAI Rosine, TEMAURI Jean-Marie, TEPA Eremoana, TEPA Gérard, TINITUA épouse BUARD Mathilde, TUIHANI Eugène, TUIHANI-TEHEIURA Romain, TUMARAE Grégoire, VAIHO épouse HEITAA Dorida

Trois (03) membres ont donné pouvoir :

LEFORT Bernard a donné pouvoir à

GIBERT Pitoni

LEMAIRE Gaston

FAAHU Tatiana

TUIHANI Georges


FANIU Erick

Un (01) membre est absent :

HOPARA Nano

Le Maire,

Marcelin LISAN

<u>Indications sur le résultat du vote :</u>	<u>Contrôle a posteriori</u>
Présents : 25	Acte rendu exécutoire
Votants : 28 dont 3 pouvoirs	après réception en Subdivision
Abstentions : 0	le 17 DEC. 2015
Exprimés : 28	et publication ou notification
Votes pour : 28	du 17 DEC. 2015
Votes contre : 0	Le Maire,  Marcelin LISAN
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.	